



Victime d'abus sexuel et de viol de -de 15ans

Par **isabelle0060**, le 16/06/2008 à 19:37

Bonjour,
Je suis victime d'abus sexuel et de viol par des membres de ma famille
..rnDepuis environs deux je suis en procedure.rnSuite a une convocation mes abuseur
on avouer .rnEt ensuite il sont fait une expertise de Psy rnOr il sont reconneur debilite
legere rnJ'aimerais savoir si ma proces auras lieu et est ce que a cause de leur debilte
il risque pas la prison ...rnEt comment cela va se passer pour la suite de cette
procedurernIsabelle

Par **Patricia**, le 16/06/2008 à 21:21

Bonsoir Isabelle,
Je suis désolée et peinée après lecture de votre message...rn Les
expertises médicales sont très complexes et difficiles à comprendre.rn Seule une personne du
milieu médical pourrait vous les expliquer clairement.rn En avez vous parlé avec votre
médecin traitant qui vous connaît bien ?rn Selon le degré de débilité de vos agresseurs, ils
pourraient avoir des circonstances atténuantes et ne pas être condamnés...rn Ils ont déjà
avoué donc reste à savoir (vue leur handicap) si ils seront jugés en correctionnel ou assises. A
voir avec votre avocat selon les démarches initiales que vous avez entrepris.

Par **isabelle0060**, le 16/06/2008 à 22:44

bonsoir, belabrunnarnrnMerçi de votre response rnJe sais qu'il ont 50 en debilite
legeres..rnEnsuite je sais pas .rnCar c'est tres long car nous sommes 8 victimes et il sont
avouer rnDonc j'ai du mal a me faire l'idée qui se savent pas ce qui sont fait car il y a une seul

victime mais au moment des fait elle etait ageé de 8ans ..rnrnrnMerçi encore

Par **Patricia**, le **17/06/2008** à **18:42**

Une seule victime mais 8 ans ... (une fillette de 8 ans ??? non !) je n'ai pas compris ? mais quand je lis que vous etes HUIT victimes c'est quand même plus qu'intolérable et lamentable (je ne trouve même pas les mots qui conviennent) de laisser de telles personnes en liberté ! rn ... qui sera la prochaine ... un handicap léger est une chose si ces personnes ont des circonstances atténuantes et ne peuvent être condamnées quelles soient au moins internées en service psychiatrique ou dans des centres spécialisés et reconnues "dangereuses" envers la "gente féminine" .rnElles sont donc toujours en liberté ? peuvent donc vadrouiller à droite à gauche et pourquoi pas demain avec couteau ou ciseaux en poche sans savoir si en plus de viols elles ne passeront pas au meurtre...rnElles ont reconnu leurs actes donc les assises et 20 ans ...rnDonnez de vos nouvelles rnAmicalement.

Par **isabelle0060**, le **17/06/2008** à **19:04**

Desole je me suis fait mal comprendre..rnNous sommes 8 victimes et avec les meme auteurs..rnLes abuseur on avoue ..rnLa plus jeune des victimes et ageés de 8 ans ..rnMoi j'avais a peine 10 ans ..rnEt l'or de la convocation avec la juge qui s'occupe de cette procedure...rnIl on avouer les fait et on meme dis que .rnIl se proteger pas et il y a que 20 fois .rnVoila je suis toujours en procedure mais c'est assez long ...rnMerçi de votre aide et j'espere de tous coeur qu'il serront condamner meme si il soint reconnue "malade " rnCar je peux pas accepter qu'il reste en liberter car je suis sur qu'il font continueé ..rnMerçi encore de votre aide ...rnCar depuis pas mal de temps j'essaye de avancer c'est pour cela que je moi meme creer un forum d'aide au personne victime de viol ..rn<http://briserlesilence.easyforum.fr/>

Par **Patricia**, le **18/06/2008** à **21:17**

je viens de lire la page d'accueil de votre site mais ne m'y suis pas inscrite.rnVous avez quel âge ? depuis combien de temps dure votre procédure ?rne je n'ai jamais étudié le droit, mes différents points de vus et conseils ne sont que personnels. rnSuite à la convocation de la juge, Il faudrait quand même que votre avocat se bouge un peu et vous renseigne un peu plus sur la suite de votre procédure ... est-il dynamique ? je n'ai pas l'impression ... c'est certain qu'une audience en correctionnel ou assises ne se fait pas du jour au lendemain mais vous a t-il dit si vos agresseurs seraient quand même jugés ? ou quand et comment ?